

SMICTOM LOT GARONNE BAISE**Comité Syndical du 28 mars 2019****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi vingt-huit mars à dix-huit heures, le Comité Syndical s'est réuni à Aiguillon, au siège du Syndicat sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.
Convocations régulièrement adressées le 22 mars 2019.

Nombre de délégués syndicaux

en exercice: 82 délégués

n° ordre 2019-05

Présents :48 votants :58

Étaient présents : 48 délégués

Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas : Mesdames Fabienne De MACEDO, Mireille PROVENT, Sophie CASSAGNE, Messieurs Daniel GUIHARD, Michel PEDURAND, Bernard COURET, Christian LAFOUGERE, Alain MOULUCOU, Jean-Pierre CAUSERO, Michel MASSET, Michel GENAUDEAU, Jean-François VALAY, Patrick JEANNEY, Jean-Marc LLORCA, Philippe LAGARDE, Michel MANEC, Christian JOURDAIN, François COLLADO, Jacques DUMAIS, Aldo RUGGERI, Michel de LAPEYRIERE, Sylvestre CAZENOVE, Marc PENICAUD, Denis BIDON. **(24 présents)**

Albret Communauté : Mesdames Valérie TONIN, Paulette LABORDE, Joëlle LABADIE, Michèle AUTIPOUT, Messieurs Jean-Pierre CONSTANTIN, Alain LORENZELLI, Jacques FRESQUET, Jean-Louis MOLINIE, Jean-Paul DAVID, Michel CAZENEUVE, Guy LATOUR, Lionel LABARTHE, Jacques LAMBERT, Francis MALISANI, Henri de COLOMBEL, Alain POLO, Jean-Pierre VICINI, Roland MONTHEAU, Joël CHRETIEN, Pascal LEGENDRE, Robert LIROSSIER, Christophe BESSIERES, Serge CERA, Bernard SENGENES. **(24 présents)**

Assistaient également à la séance :

Madame Chantal FERRY : Directrice Générale

Monsieur Sébastien BENSOUSSAN : Responsable Administratif

Monsieur Claude BOGALHEIRO : Responsable Technique

Madame Karine DAL BALCON : Budget / Comptabilité

Madame Olivia MOREAU : Chargée de mission affaires juridiques et générales

Pouvoirs de vote : (10 pouvoirs)**Communauté de communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas : (5 pouvoirs)***Monsieur Jean-François SAUVAUD à Monsieur Daniel GUIHARD**Monsieur Alain MARMIE à Monsieur Jacques DUMAIS**Monsieur Alain MERLY à Monsieur Aldo RUGGERI**Monsieur Alain MAILLE à Monsieur Sylvestre CAZENOVE**Monsieur Claude RESSEGAT à Monsieur Jean-Marc LLORCA***Albret Communauté : (5 pouvoirs)***Madame Liliane GRISO à Monsieur Jacques FRESQUET**Monsieur Pierre DAGRAS à Monsieur Pascal LEGENDRE**Monsieur Alain VILLA à Monsieur Jacques LAMBERT**Monsieur Jean-Louis VINCENT à Madame Paulette LABORDE**Monsieur Daniel AIRODO à Monsieur Alain POLO***Secrétaire de séance : Monsieur Jacques DUMAIS**

N° ordre : 2019-05

Objet : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du SMICTOM LGB,

Vu le débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 11 mars 2019,

Conformément à l'instruction comptable M 14,

Il est proposé au Comité Syndical de bien vouloir :

- approuver l'équilibre du Budget Primitif du SMICTOM LGB comme suit :

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
Section de Fonctionnement	6 069 721 €	6 069 721 €
Section d'Investissement	4 689 272 €	3 534 835 €
R.A.R. 2018	236 500 €	0 €
Excédent Inv. 2018 reporté		1 390 937 €
TOTAL DU BUDGET	10 995 493 €	10 995 493 €

- donner à Monsieur le Président tout pouvoir d'exécuter le budget primitif 2019.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Article 1 : Décide d'approuver le Budget primitif 2019 tel que présenté et équilibré à la somme globale de 10 995 493 € répartie comme suit :**

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
Section de Fonctionnement	6 069 721 €	6 069 721 €
Section d'Investissement	4 689 272 €	3 534 835 €
R.A.R. 2017	236 500 €	0 €
Excédent Inv. 2017 reporté		1 390 937 €
TOTAL DU BUDGET	10 995 493 €	10 995 493 €

- **Article 2 : Décide de donner, dans la limite de la réglementation en vigueur, tout pouvoir à Monsieur le Président pour exécuter le budget primitif 2019.**
- **Article 3 : Prend acte qu'une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles a été présentée et est jointe à la présente délibération.**

- **Article 4 : Précise que le SMICTOM LGB disposant d'un site internet, les documents budgétaires seront mis en ligne et accessibles gratuitement dans le délai d'un mois après leur adoption.**

Résultats des votes	
Suffrages exprimés	54
Pour	54
Contre	0
Abstention	4

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Le Président
Alain LORENZELLI

Publication/Affichage : 08/04/2019